

AFFAIRE N° 35/12. - Aménagement de la voirie urbaine (programme 1970) - Approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.E.C.M.O. chargée des études du projet d'aménagement de la voirie urbaine (programme 1970) m'a adressé le dossier de mise en adjudication des travaux.

Les travaux intéresseront les rues suivantes :

- rue Juliette Dodu (entre les rues Maréchal Leclerc et Sainte Marie) ;
- rue Jean Chatel (entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros) ;
- rue Doret (entre la rue Bois de Nèfles et la route de Montgaillard) ;
- rue du Gymnase à Sainte Clotilde ;
- ruelle de la Cure à Sainte Clotilde.

Pour les trois premières rues, outre les travaux de modernisation, il y aura également la construction des réseaux eaux pluviales et usées.

Le financement de cette opération sera assuré par :

- une subvention du Conseil Général ;
- le Fonds Routier 1970 ;
- deux emprunts à la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce dossier ;
- de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire de la Ville de Paris le 16 Janvier 1971
Louis de la Ferté et par délégation
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Papeau